



Communiqué de presse

Paris, le 7 octobre 2022

Acquisition de blocs représentant environ 8,87% du capital de Groupe Flo par Groupe Bertrand, son actionnaire de contrôle

Annonce de l'intention de dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur Groupe Flo à un prix de 21,00 euros par action

Groupe Bertrand, actionnaire de contrôle de la société Groupe Flo, annonce avoir conclu ce jour, au travers de Bertrand Invest¹, un accord avec la société Swisslife Gestion Privée, ainsi qu'avec la société Focal, actionnaire de Groupe Flo, relativement à l'acquisition auprès de plusieurs actionnaires de blocs d'actions représentant un total de 679.062 actions, soit 8,87% du capital et 5,19% des droits de vote de Groupe Flo, pour un prix par action de 21,00 euros.

A l'issue de cette acquisition, Groupe Bertrand détient 91,94% du capital et 95,19% des droits de vote de Groupe Flo².

Groupe Flo est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN FR0014004X25).

A ce titre, Groupe Bertrand annonce son intention de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers, au cours du quatrième trimestre 2022, un projet d'offre publique de retrait suivie par un retrait obligatoire sur les actions Groupe Flo qu'il ne détient pas à l'issue de cette acquisition à un prix identique à celui de l'acquisition, soit 21,00 euros par action. L'objectif sera de retirer Groupe Flo de la cote.

Groupe Bertrand a informé Groupe Flo de son projet afin que la société réunisse, à l'issue de la réalisation de cette acquisition, son conseil d'administration afin que ce dernier puisse constituer un comité ad hoc composé majoritairement d'administrateurs indépendants et désigner un expert indépendant chargé de remettre une attestation d'équité.

La réalisation de l'offre sera soumise à la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers sur le projet d'offre.

Avertissement : Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre en vue d'acquies des titres, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Conformément au droit français, l'offre ne pourra

¹ Filiale à 100% du Groupe Bertrand.

² Sur la base d'un nombre d'actions de 7.651.572 composant le capital de Groupe Flo et 13.091.212 droits de vote attachés à ces actions (hors autocontrôle).



groupebertrand

être réalisée que conformément à la documentation d'offre qui devra contenir les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre devra être soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et l'offre ne pourra être ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers. Toute décision relative à l'offre devra se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation pourraient faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adressera pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et ne sera pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Bertrand décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées.